

# Le Grand-Théâtre de Verviers

Note politique



# Le Grand-Théâtre de Verviers

Note politique

---

## AUTEURS

Bertrand Colin  
Cornet Julien  
Dor Corentin  
Istas Romain  
Jungbluth Colin  
Lankester Jean-François  
Magermans Wendy  
Pirard Colin  
Renneaux Jonathan  
Schurgers Jérôme  
Thiebaut Samuel  
Vauchel Quentin

## SUPERVISION

Professeur Grandjean Geoffrey

## DATE

JUIN 2018

# Table des matières

---

1. Les atouts et les faiblesses d'un lieu d'exception [p.5]
2. Le Grand-Théâtre de Verviers, une terre d'opportunités culturelles [p.7]
3. Un homme derrière une institution [p.12]
4. Une entreprise culturelle [p.13]
5. Conclusion [p.17]
6. Annexes [p.18]

*« Personne ne sait encore si tout ne vit que pour mourir ou ne meurt que pour revivre » – Marguerite Yourcenar*

- Le 23 juin 2015, la chute d'une moulure dans le Foyer résonne comme un coup de théâtre. Du Grand-Théâtre de Verviers, inauguré le 29 septembre 1892, il ne reste maintenant plus qu'un bâtiment vide, abîmé et vieillissant. Cette situation préoccupante conduit à s'interroger sur l'avenir de ce bâtiment historique. Cette note a pour objectif de présenter une réflexion globale quant au futur souhaitable et réalisable de ce théâtre. Étant donné le contexte économique complexe, toutes les pistes doivent être explorées, y compris un potentiel dernier acte. Dans le cas d'une restauration, voire d'une modernisation, il est également primordial d'imaginer un scénario permettant de rétablir les liens avec la population verviétoise.
- Notre réflexion a été nourrie par différentes rencontres avec des acteurs culturels et politiques locaux, ainsi qu'un voyage didactique à Paris. Ce voyage a permis une mise en regard du projet de la ville de Verviers avec d'autres projets culturels. Il nous a également poussés à nous interroger sur les fonctions de ce type de bâtiment public et, de manière plus globale, sur l'ambition d'un projet culturel au XIX<sup>e</sup> siècle.

# Les atouts et les faiblesses d'un lieu d'exception

---

## 1. Ses atouts

Le Grand-Théâtre un terreau formidable pour entreprendre des projets innovants et développer des nouvelles dynamiques au sein de la ville. Il offre de nombreuses possibilités pour créer des partenariats entre les différents établissements scolaires, le monde associatif, le secteur culturel et les institutions théâtrales. Ce vivier d'interactions peut permettre au théâtre de vivre la journée et la nuit.

De plus, le théâtre est proche de différents commerces et restaurants. Ceci constitue également un atout majeur pour un lieu culturel qui cherche à se renouveler. Une collaboration entre le théâtre et les commerçants pourraient entraîner de nombreuses externalités positives.

En outre, l'existence de Vedia, télévision locale au niveau de l'arrondissement de Verviers, présente également de nombreux atouts. Le nouveau studio virtuel nous paraît être une belle opportunité dans un monde de plus en plus numérique. La captation constitue également un terrain à explorer. L'enregistrement et la retransmission de spectacles, via les canaux TV et Internet, peut permettre au théâtre mais aussi aux artistes de jouir d'une plus grande visibilité.

Par ailleurs, le théâtre se situe à la fois dans le centre-ville de et près de la gare. Ceci fait de cet endroit un lieu de passage pour toute personne circulant dans la ville. Ce bâtiment est par conséquent un élément visible et connu par tous. Il est important de profiter de cette position géographique pour attirer un large public. La commune étant située à l'est de la Belgique, au carrefour des frontières allemande, néerlandaise et luxembourgeoise, il existe de réelles opportunités de faire venir un public étranger. Le défi est de proposer un programme inédit.

De surcroit, l'architecture du Grand-Théâtre à elle seule vaut également le détour. Cette architecture, ainsi que son aspect modulable doit être mis en avant. Le Grand-Théâtre dispose de nombreux espaces, ce qui doit permettre à celui-ci de devenir un réel espace de production mais également de création artistique. Une partie des anciennes loges et salles de répétition doivent ainsi être réinvesties dans la création culturelle et permettre d'accueillir des artistes en résidence. Un réel investissement dans ce domaine doit permettre au Grand-Théâtre de se distinguer par rapport aux lieux traditionnels de production artistique.

## 2. Ses faiblesses

Tout d'abord, le théâtre souffre de l'absence d'un directeur. Seul l'Échevin du Patrimoine est en charge du dossier. Malheureusement, nous imaginons que Monsieur Istasse doit se préoccuper de nombreux autres projets. Ainsi, personne, à l'heure actuelle, ne peut se consacrer pleinement à celui-ci. Or, pour un projet d'une telle envergure, il faut un ambassadeur, une personne qui porte ce projet au quotidien.

Ensuite, si le projet avance comme prévu, le Grand-Théâtre n'ouvrira à nouveau ses portes qu'en 2026. Cependant, il nous semble difficile de se projeter si loin dans le temps et ce, pour plusieurs raisons. *Primo*, dans huit ans, personne ne peut prévoir quelle sera la majorité politique communale et qui sera Échevin en charge du Patrimoine et de la Culture. *Secundo*, le public ciblé peut s'habituer à aller dans d'autres théâtres situés dans la région. *Tertio*, les avancées technologiques auront également fortement évolué en laissant sur la touche plusieurs techniques couramment utilisées aujourd'hui. À titre d'exemple, la fibre optique sera-t-elle toujours d'actualité ?

De plus, afin de mener le projet initial à terme, une enveloppe de 30 millions d'euros est nécessaire. L'avenir du projet dépend donc en grande partie de cette enveloppe. A l'heure actuelle, rien ne nous permet d'affirmer que cette somme sera allouée par les pouvoirs publics aux autorités communales.

Enfin, nous avons constaté lors de notre visite du Grand-Théâtre, un problème de stationnement. Le parking est relativement étroit et n'a pas la capacité d'accueillir un grand nombre de voitures. En termes de transports en commun (TEC), des lignes de bus jouxtant le Grand-Théâtre existent. Cependant, l'offre des TEC diminue fortement le soir. Une négociation entre la Ville et la société publique des transports est une possibilité à exploiter.

# **Le Grand-Théâtre de Verviers, une terre d'opportunités culturelles**

---

Le Grand Théâtre, grâce à ses atouts et en dépit de ses faiblesses, constitue une terre d'opportunités culturelles. Nous avons la conviction qu'une multitude de projets peuvent fleurir à Verviers. Nous proposons quelques idées dans cette partie.

## **1. L'école, un lieu de collaboration culturelle à cultiver**

La Ville de Verviers dispose d'un vaste réseau scolaire. Elle a sur son territoire des établissements primaires, secondaires, supérieurs et de promotion sociale. De plus, un Conservatoire accueille annuellement 2.000 étudiants. La présence d'un grand nombre d'écoles doit pousser le Grand-Théâtre de Verviers à conclure des partenariats avec celles-ci. L'objectif est de sensibiliser les jeunes à la culture afin d'instaurer des pratiques et des habitudes culturelles solides.

Des établissements scolaires organisent déjà des représentations théâtrales et/ou musicales ainsi que des cours d'expression corporelle. Dès lors, il est indéniable que le Grand-Théâtre doit jouer son rôle de *medium* culturel et susciter des collaborations. L'infrastructure du Grand-Théâtre peut également être mise au service des écoles. Ces dernières auraient ainsi à leur disposition un lieu avec une acoustique optimale, une scène spacieuse et un espace pour accueillir les familles et les visiteurs curieux. L'équipe du Grand-Théâtre pourrait également organiser des visites contées, des parcours au sein du bâtiment et des ateliers musicaux et théâtraux.

Le Grand-Théâtre a tout à gagner en renforçant sa visibilité et son attractivité. L'initiation des jeunes au monde culturel ne présente que des avantages : socialisation, créativité, éveil à la culture, développement de l'esprit critique, promotion de la confiance en soi et du développement de la personne, renforcement d'apprentissage de base. Ne dit-on pas d'ailleurs que l'art ouvre à de nouveaux horizons et que la musique adoucit les mœurs ?

Il existe également une opportunité de permettre l'initiation à la technologie par la culture. Le fait de doter le Grand-Théâtre de plusieurs outils technologiques peut permettre à des classes d'apprivoiser les outils numériques dans des espaces ludiques. Cela permettrait de présenter une formation à la fois inédite, unique et innovante. Cette perspective permettrait de susciter la curiosité et de capter un public plus large.

## **2. Le public, un acteur dans le théâtre**

Il existe de nombreux théâtres à travers le monde. Il est alors essentiel d'imaginer ce qui ne se fait pas encore. La particularité du Grand-Théâtre pourrait être de proposer des spectacles dans lesquels le public aurait un rôle actif. Ce concept pourrait permettre d'attiser la curiosité. Le théâtre pourrait réaliser cela grâce à une application disponible sur smartphone. Elle permettrait aux spectateurs de réagir en direct, en donnant leur avis ou en choisissant plusieurs intrigues. Ainsi, dans le cas des appréciations, si le spectacle vient à récolter des réactions négatives, les acteurs pourraient proposer une autre pièce de théâtre. Cette idée est inspirée du lancement de « tomates pourries » et du fonctionnement originel du théâtre. Il arrivait, en effet, que Molière doive changer de pièce en plein milieu de sa représentation car le public « s'ennuyait ». Il n'est pas nécessaire d'obliger les artistes à accepter ce système de manière systématique, mais cela pourrait être une possibilité lors de certaines représentations. Ceci étant peu commun, on peut s'attendre à la venue d'un public curieux de tenter l'expérience.

Une deuxième idée est de développer une exposition régulière au sein du Grand-Théâtre. Vu la volonté de la ville de centrer la programmation sur des représentations musicales, il peut être imaginé la projection d'une figure verviétoise connue dans ce domaine, par exemple Jacques Stotzem, pour animer une exposition sur l'histoire de la musique. Cette projection accueille les visiteurs en leur indiquant le chemin à suivre et apporte un complément d'explication dans chaque partie de l'exposition. Celle-ci peut être installée dans la future annexe. Il peut être conçu de manière à terminer l'exposition par un atelier musical durant lequel les groupes rencontrent un(e) animateur(-trice) qui se charge de leur faire découvrir un instrument de musique au choix et les aide à jouer ensemble un air très basique.

D'une manière générale, il serait intéressant de considérer le Grand-Théâtre comme faisant partie d'un projet culturel global dans la ville de Verviers et non pas comme un projet indépendant. C'est pourquoi, nous proposons l'instauration d'un jeu de piste à travers toutes les institutions historiques et culturelles de Verviers où les participants voyagent au travers de l'histoire et à travers la ville.

## **3. Une programmation diversifiée**

Étant donné que l'objectif est de faire du Grand-Théâtre un lieu de culture et ouvert sur celle-ci. Une programmation diversifiée en vue de capturer le public le plus large semble primordiale. Ainsi, les représentations musicales seront privilégiées au vu de l'excellente acoustique de la salle. Cependant, nous proposons tout de même de programmer des *one man show*, des pièces de théâtre avec le souci de favoriser ce qui n'est pas programmé ailleurs. Ceci permettrait à des artistes débutants avec des spectacles plus innovants, de se faire connaître. Cette diversité doit également toucher des représentations musicales par la programmation de la musique occidentale, orientale, africaine ou encore asiatique.

Nous insistons sur l'importance de développer le théâtre numérique. Cela consiste en l'inclusion de technologies numériques dans la représentation, tout en faisant de ces technologies des acteurs à part entière. Il peut s'agir d'un spectacle de danse où les danseurs interagissent avec un écran pouvant être doté d'intelligence artificielle. Cela nécessite une scène capable de s'adapter aux différentes demandes et exigences technologiques du XXI<sup>e</sup> siècle (écran digital, rétroprojecteur...). Au vu des contraintes budgétaires de la ville de Verviers, il est évident qu'il ne sera pas aisément d'investir dans un équipement numérique mais il s'agit d'une piste à explorer au moins pour l'avenir. En effet, il faut éviter que le Grand-Théâtre rénové ne soit considéré, lors de son ouverture, comme étant « dépassé » ou « ringard » eu égard aux évolutions technologiques. C'est pourquoi, si il est impossible d'investir prochainement dans ce matériel, il convient d'adopter une vision à long terme concernant l'avenir de cette institution afin de pouvoir évoluer au rythme de la technologie. Les responsables politiques doivent prendre de la hauteur en tenant notamment compte du fait de la mobilité au sein de leurs fonctions. C'est pourquoi nous vous recommandons de nommer le Directeur-Général, le Directeur-Financier et le Directeur-Artistique du Grand-Théâtre aussi vite que possible. Bien entendu, le fait que nous insistons sur le développement numérique du Grand-Théâtre ne signifie pas qu'il ne doit y avoir que du numérique, la programmation devant, selon nous, être diversifiée.

#### **4. Un théâtre ouvert et accessible**

Nous insistons sur l'importance d'un contact à créer entre l'artiste en résidence au Grand-Théâtre et le public. Créer une telle proximité présente plusieurs avantages. Outre l'aspect strictement informatif, l'artiste a la possibilité de présenter son projet et de favoriser des interactions avec la population. De plus, si l'artiste recourt à des formes d'expression artistique peu connues (notamment par le recours des arts numériques), celui-ci peut exposer ses compétences en la matière et améliorer la visibilité de cet art méconnu en pleine évolution. *Primo*, nous souhaitons, avec l'autorisation de l'artiste, proposer des visites durant des répétitions. *Secundo*, nous proposons de mettre en place des ateliers créatifs d'écriture où le public pourrait créer des scénarios théâtraux avec le comédien en résidence qui les jouera sur scène par après. Ces deux initiatives favorisent l'émergence d'une production participative locale. *Tertio*, ce type d'ouverture permet d'immerger le public au cœur de la création artistique classique et numérique.

Il est possible de mettre en lien l'idée de permettre aux comédiens en résidence de développer leur spectacle avec celle de rendre le théâtre plus moderne. L'idée d'une mise en avant des artistes en résidence est tout à fait conciliable et doit être mise en lien avec celle de rendre le théâtre plus moderne. En effet, l'on peut imaginer que les artistes puissent disposer d'une scène virtuelle disponible sur le site internet du Grand-Théâtre leur permettant de publier leurs créations en tout ou en partie et de les rendre accessibles à tous. Cela permet de transformer le théâtre en un lieu de création tout en aidant les artistes à se faire connaître du grand public. Ce point nous semble important car nous pensons que le

partenariat avec Vedia n'est pas suffisant dans la mesure où le public touché par les transmissions en direct risque de ne pas être significatif et qu'il n'est pas un secret que les nouvelles générations ont tendance à délaisser la télévision au profit d'internet. Dès lors, même si une plus grande présence sur internet fait partie de la stratégie des télévisions locales comme Vedia, le choix de la diffusion reste à la discrétion de la chaîne. Une offre plus diversifiée propre au Grand-Théâtre et ne faisant pas concurrence à Vedia pourrait être un atout non négligeable.

## 5. Un théâtre comme espace convivial

La ville en est consciente, les classes populaires ont tendance à considérer que franchir les portes du Grand-Théâtre de Verviers est quelque chose qui leur est hors d'atteinte. Cela s'explique par le fait que le bâtiment est imposant et qu'il est imprégné d'une tradition bourgeoise. Cette institution est donc, dans l'imaginaire collectif, un lieu réservé aux classes aisées, c'est-à-dire aux classes supérieures.

Cette situation est problématique vu le niveau socio-économique de la ville. Ainsi, dans le but de changer le rapport que la population entretient envers ce théâtre, il semble indispensable de faire de la future annexe un lieu accessible à tous, où chacun est libre de venir discuter, de travailler sur son ordinateur en disposant d'un accès gratuit au wifi sans obligation de consommation ou simplement de venir prendre un verre. Cela permettrait de familiariser la population avec ce lieu et de démystifier le Grand-Théâtre.

## 6. Un théâtre au cœur d'un réseau culturel

Étant donné la position géographique qu'occupe Verviers, il est essentiel de créer des liens avec les institutions culturelles des pays limitrophes (Pays-Bas et Allemagne, Luxembourg). En complément, nous proposons au Grand-Théâtre de Verviers de développer le réseau qui est actuellement entretenu avec des théâtres locaux comme celui de Liège. Il est en effet primordial de maintenir le dialogue entre ces diverses institutions. L'objectif du réseau est de coordonner les offres culturelles afin d'éviter les représentations identiques et la concurrence excessive entre les théâtres. En outre, ces liens permettent le partage de savoirs, de compétences et de programmations dans le domaine culturel. Ensuite, si on adopte une vision à long terme, il est également nécessaire d'inscrire le théâtre dans une dynamique internationale via un réseau constitué par l'UNESCO pour un rayonnement toujours plus grand (le réseau des villes créatives de l'UNESCO, par exemple). L'intégration du Grand-Théâtre dans ce type de réseau nécessite un plan d'action soumis aux évaluateurs de l'UNESCO qui requiert une offre culturelle basée sur l'artisanat et les arts populaires, le cinéma, les arts numériques et la musique valorisant la culture locale. Le point positif du réseau des villes créatives est qu'il n'impose pas un montant budgétaire déterminé, il dépend seulement des capacités de la ville et d'un programme d'action volontariste et attractif.

# Un homme derrière une institution

---

Un élément nous semble être une condition *sine qua non* pour la réussite du projet : la nomination du directeur. Le projet du Grand-Théâtre, en raison de sa complexité et sa vocation à s'étaler sur plusieurs années, ne peut se réaliser sans la nomination de son directeur. Il est nécessaire qu'une personne soit engagée, dès à présent, afin de porter ce projet. Le directeur doit être la figure et un point de référence du Grand-Théâtre de Verviers. Il peut valoriser le projet en cours, fédérer les différents acteurs et ainsi dégager les fonds nécessaires. Selon nous, il est essentiel que cette personne puisse consacrer tout son temps à la réalisation de ce projet.

De plus, dynamiser et gérer un théâtre de l'envergure de celui de Verviers dans un contexte économique difficile n'est pas une chose aisée. C'est pourquoi le directeur doit non seulement avoir les capacités de porter le projet, mais également posséder les compétences pour surmonter de nombreux obstacles administratifs et financiers. Ainsi, cette personne, en tant que cheville ouvrière du projet et aux responsabilités multiples, doit répondre aux caractéristiques suivantes selon nous :

1. Faire preuve de curiosité et de créativité ;
2. Avoir un excellent sens de la communication ;
3. Disposer de grandes qualités relationnelles ;
4. Être capable de diriger une équipe pluridisciplinaire ;
5. Avoir l'expérience de gestion administrative et budgétaire ;
6. Avoir une expérience de programmation et de gestion de projets culturels ;
7. Disposer d'une connaissance des intérêts et des enjeux des politiques culturelles et témoigner d'une réelle connaissance de la vie culturelle verviétoise ;
8. Être pragmatique ;
9. Témoigner d'un parcours pertinent assorti d'une expérience professionnelle en rapport étroit avec la fonction.

Concrètement, nous recommandons donc que le directeur du théâtre soit nommé au plus vite sur la base de ces différents critères. À ce stade de la procédure, son entrée en fonction permettrait de préserver le caractère ambitieux de ce projet et de le porter au-delà de la temporalité politique.

# Une entreprise culturelle

---

Trois remarques liminaires doivent être présentées avant d'aborder nos propositions en matière de financement.

Premièrement, en développant leur créativité, nous sommes persuadés que les espaces culturels développeront également de nouvelles dynamiques. Ces espaces peuvent être à l'origine de nombreux processus. Ils peuvent renforcer l'économie et la cohésion sociale, mais aussi valoriser un réseau et une identité locale. En d'autres termes, nous émettons le postulat selon lequel la culture peut être rentable tant du point de vue économique que d'un point de vue social. Elle peut ainsi générer des bénéfices financiers, mais aussi des externalités positives. Elle peut permettre d'améliorer la qualité de vie des citoyens, de favoriser la fréquentation des commerces et des lieux de restauration ainsi qu'augmenter le rayonnement d'une ville. Toutefois, cela n'est possible que si l'on assure au Grand-Théâtre des financements fiables et suffisants.

Deuxièmement, étant donné que les subsides publics s'avèrent insuffisants, il est dès lors nécessaire de développer un modèle économique complémentaire. Nous proposons un modèle hybride, à la fois public et privé. Nous sommes convaincus que la sphère publique et la sphère privée ne sont pas antinomiques. Elles seraient même complémentaires. Cependant, l'alliance des pouvoirs publics et du secteur privé nécessite le respect de garanties et d'un juste équilibre. Selon nous, c'est au directeur du théâtre qu'il revient d'assurer la pérennité et la fiabilité économique du projet.

Troisièmement, nos propositions suggèrent d'ouvrir la porte à un maximum de subsides provenant d'organismes belges, mais également européens. Nous nous sommes donc axés sur les aides qui ne dépendent pas directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous trouverez, en annexe, d'autres exemples de canaux de financement permettant de financer un projet de nature culturelle.

## 1. Les subsides

Les subsides sont indispensables pour financer un projet d'une telle envergure. Ils peuvent être octroyés par différents niveaux de pouvoir, mais également par le secteur privé. Aucune piste n'est donc à écarter. De plus, si l'on analyse l'échec du dossier de financement FEDER, une remarque peut être dégagée. De notre point de vue, cet échec est en partie dû à l'absence d'une personne engagée à temps plein dans le projet.

Cette demande aurait eu plus de chance d'aboutir avec une personne dont l'activité principale est de défendre et d'incarner le projet devant des organismes subsidiaires. Il nous semble donc primordial de désigner un directeur dans les plus brefs délais pour que celui-ci puisse défendre le projet du Grand-

Théâtre devant d'autres organismes, et notamment devant la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## **2. Les prêts**

Étant donné que la Ville de Verviers se trouve dans une situation économique complexe, la piste de l'emprunt pour financer la rénovation du Grand-Théâtre nous semble peu fructueuse. Nous avons donc fait le choix de nous centrer sur les fonds d'investissement. Toutefois, d'autres possibilités sont présentées en annexe.

La piste du fond d'investissement St'Art peut ainsi être explorée. Le fond St'Art, créé à l'initiative de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2009, s'adresse aux entreprises et aux ASBL. Dans cette optique, le Grand-Théâtre de Verviers pourrait ainsi être organisé sous la forme d'une ASBL et bénéficier de cette aide. Le fonds intervient sous forme de prêts et de prises de participation. Cette aide pourrait également permettre d'induire un effet levier auprès des banques et des investisseurs privés. L'organisme St'Art travaillera en étroite collaboration avec les instances publiques et les investisseurs régionaux. L'intervention de St'Art, en tant qu'aide complémentaire, peut donc s'avérer très intéressante.

## **3. Le mécénat**

Dans un contexte de rigidité budgétaire, nous pensons que les collectivités locales doivent s'aventurer hors des circuits traditionnels. À l'image des pratiques adoptées à l'époque de la Renaissance, les partenariats et le mécénat s'imposent progressivement comme des leviers nécessaires pour assurer une continuité dans le secteur culturel. Faire appel aux particuliers et aux entreprises permet d'assurer une survie pour les organismes culturels.

Source de rayonnement et d'enrichissement du capital sympathie, le mécénat peut être de type « économique », mais aussi de « compétences », c'est-à-dire un mécénat qui vise à mettre à disposition du matériel, de la technologie, du personnel, une expertise. Une présence ou un savoir-faire peut s'avérer inestimable pour un espace culturel.

Le mécénat est une démarche englobante qui repose sur la construction d'un dialogue. Néanmoins, il faut rester attentif à l'impact du mécénat sur la production artistique. L'investissement dans la culture n'est pas un acte anodin. Il doit s'effectuer avec réflexion préalable. En donnant, une personne ou une entreprise peut chercher à s'affirmer, voire à imposer des directions précises.

## **4. Les revenus liés à l'activité du théâtre**

Une fois les fonds nécessaires à la rénovation et à l'agrandissement du Grand-Théâtre obtenus, il faut également veiller à ce que ce projet soit financièrement viable sur le long terme. Dès lors, des rentrées financières devront être obtenues

non seulement au travers d'une programmation et d'une billetterie efficace, mais aussi également via des offres innovantes.

Premièrement, afin que la billetterie soit efficace, elle doit être déclinée sous différents formats, tant de manière physique que numérique. Une plateforme virtuelle permettait d'acquérir ses tickets en ligne. En outre, la billetterie dans le Grand-Théâtre doit être mise en valeur pour être facilement repérable. Par ailleurs, un système d'abonnement permet de fidéliser le public.

Selon nous, il serait également intéressant de créer une « vitrine culturelle ». Il s'agit d'un guichet placé au cœur de la ville qui centralise toutes les informations sur les évènements culturels à Verviers. Cette vitrine proposait un calendrier complet, une billetterie, une aide pour les touristes et des « goodies ». Il est primordial que ce guichet soit placé dans un flux de passage important. Ce guichet pourrait ainsi être situé rue Jardon.

Deuxièmement, afin de devenir un lieu accessible et ouvert, où chacun pourrait venir travailler ou discuter, l'installation d'un bar dans la future annexe semble inévitable. À titre de l'illustration, la brasserie « Sauvenière » à Liège, complète le cinéma du même nom et accueille un grand nombre de liégeois. On y retrouve aussi bien des personnes qui viennent boire un verre avant leur séance de cinéma, que des personnes qui travaillent ou encore des personnes qui s'y donnent rendez-vous pour manger. Pour que ce bar donne envie d'y passer du temps, il faut que l'équipe du Grand Théâtre propose un concept innovant et crée une ambiance chaleureuse. Ainsi, le bar « La Sauvenière », par exemple, propose un large choix de bières spéciales et biologiques. Selon nous, ce bar ne saurait être rentable que s'il attire également des personnes qui viennent en dehors de l'offre culturelle.

Troisièmement, un incubateur d'entreprises culturelles peut être créé au sein du Grand Théâtre. Il s'agirait de créer, en parallèle de Crétatis qui se situe à Bruxelles, une structure qui proposerait des solutions d'accompagnement et de coaching à des entreprises désireuses de développer un produit entrant dans le champ culturel.

De nombreux produits culturels ont été développés grâce à ce type de dispositif. À titre d'exemple, nous pouvons :

- Airplane Mode : Organise des concerts, performances artistiques et expositions ainsi que la création et le partage de contenu sur une plateforme média ;
- Big Boy Systems : Brevetage de la caméra Third-I (caméra portative qui permet le partage de l'expérience sonore et visuelle subjective de son utilisateur), production d'un contenu audiovisuel immersif en combinant de l'image 3D et du son binaural ;
- Dogstudio, Superbe et KIKK : Ce sont trois structures formant un écosystème créatif complémentaire. Dogstudio est une agence digitale ayant gagné de nombreux prix à l'international. La société crée des sites internet, des campagnes de communication, des applications et des expériences interactives en ligne. Superbe est un studio de création d'installations interactives physiques pour le domaine de l'événementiel et de la communication. À côté du travail

commercial, c'est aussi un studio de recherche, de développement et de création artistique. KIKK est une ASBL qui explore les liens entre art, science et technologie à travers l'organisation d'événements - dont l'annuel KIKK Festival à Namur -, la création de projets éducationnels, la consultance et la production artistique. KIKK est aussi partenaire fondateur du TRAKK, le hub créatif et Fab Lab de Namur ainsi que du Smart Gastronomy Lab qui croise gastronomie, science, art et technologie.

Quatrièmement, il nous semble pertinent de favoriser les résidences d'artiste et la création d'œuvres originales. Ainsi, à l'instar de l'incubateur d'entreprises culturelles, le Grand-Théâtre pourrait également donner la possibilité à des artistes de développer leur projet artistique en mettant à disposition un logement et un espace de travail. En contrepartie, le Grand-Théâtre de Verviers pourrait demander l'exclusivité de la diffusion ou des droits sur la diffusion de l'œuvre finalisée.

## **5. Les incitants fiscaux**

Le « Tax shelter » est un incitant fiscal destiné à encourager la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Il permet aux sociétés belges ou étrangères établies en Belgique d'investir dans des œuvres destinées au cinéma ou à la télévision et d'obtenir en contrepartie un avantage fiscal sous forme d'une diminution d'impôt. Cette possibilité peut être développée en partenariat avec Vedia.

# Conclusion

---

Il existe de nombreuses possibilités pour faire rayonner à nouveau le Grand Théâtre de Verviers. Toutefois, les décisions devront être prises en tenant compte des atouts et des faiblesses de ce lieu. Au niveau des atouts, nous pensons à l'envergure du théâtre mais aussi à la place qu'il peut occuper dans le tissu scolaire, associatif et culturel. En ce qui concerne les faiblesses, nous voulons attirer l'attention sur l'urgence de désigner un porteur de projet actif mais aussi sur l'incertitude quant à l'obtention de l'ensemble des ressources nécessaires pour réaliser l'ensemble des pans du plan initial et ce sur une longue durée.

Dès lors, pour réellement entreprendre de donner un second souffle au Grand-Théâtre, les acteurs au cœur du projet doivent dès à présent tisser des liens avec le futur public. Une attention particulière doit être accordée aux établissements scolaires et de formation. En outre, le public ne doit pas seulement être spectateur des travaux, mais acteur de son renouveau. Le Grand-Théâtre doit s'ouvrir à tous et doit être un réel lieu d'attraction culturelle. Il doit ainsi s'inscrire dans des réels réseaux culturels nationaux et internationaux.

Si la question des ressources nous semble être la principale difficulté de ce projet, nous pensons également que la créativité peut en être sa principale force.

# Annexe

---

## Autres sources de financement

### 1. Les subsides

Active Europe : De par son positionnement géographique, sa population multiculturelle et sa volonté de participer à des projets européens, le Grand-Théâtre entre dans le champ du programme « Europe Active ». Ce programme, porteur d'un budget de 1,46 milliard d'euros, est le programme-cadre de la Commission européenne visant à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Afin d'accroître la visibilité des secteurs culturel et audiovisuel européens, la Commission européenne soutient une série d'actions, d'initiatives et de prix. Ils sont destinés à récompenser les réalisations, à mettre en valeur l'excellence et à faire connaître la culture et le patrimoine de l'Europe.

La Loterie Nationale : Toute personne morale de droit public ou privé belge qui ne poursuit pas de but lucratif peut introduire une demande de subsides de la Loterie Nationale. Les subsides sont octroyés pour des activités, notamment culturelles, se déroulant en Belgique et contribuant au bien-être général et matériel ou moral de la population. Ils sont également accordés pour des activités ayant lieu en dehors du Royaume, si elles sont de nature à favoriser le prestige national. Il n'existe pas de formulaire-type de demande de subsides. La demande se fait par courrier postal daté et signé. Ce courrier mentionne le nom complet de l'association, l'adresse du siège social, la fonction du signataire dans l'association et le nom et les coordonnées du responsable du projet. Il décrit le projet pour lequel une subvention est demandée (contenu, lieu, date) et en définit les objectifs et le public concerné. Il convient d'ajouter que cette piste, qui n'est pas négligeable, est, dans la pratique, subordonnée au bon vouloir des ministres avec lesquels la loterie nationale entretient d'étrandes relations.

La Fondation Roi Baudouin : Introduction d'une demande de subsides auprès de plusieurs fonds, gérés par la Fondation Roi Baudouin, permettant de réaliser des travaux ponctuels relatifs au réaménagement du Grand-Théâtre de Verviers :  
Projet patrimoine du Fonds Baillet Latour : Subsides destinés à la restauration du patrimoine culturel mobilier belge

Fonds Summa Villa : Contribution à la protection du patrimoine culturel et naturel de Verviers

Fonds Richard Forgeur : Soutient des projets de conservation ou de restauration du patrimoine architectural en région liégeoise

## *2. Les prêts*

Microstart : Organisme de microcrédit en Belgique et propose des prêts allant jusqu'à 15.000€ pour démarrer une activité ou financer un projet.

Banque Triodos : Elle propose une formule d'avance sur subvention adaptée pour aider l'entreprise culturelle à passer le laps de temps entre l'octroi des subsides et les éventuels problèmes de trésorerie.

## *3. Le mécénat*

Promethea : l'ASBL Promethea est la principale référence en matière de mécénat d'entreprise, avec presque 90 entreprises membres. Elle a pour mission de développer le mécénat d'entreprise dans le domaine de la culture et du patrimoine. Son activité se penche donc à la fois sur la professionnalisation des institutions culturelles, l'accompagnement des entreprises dans leur stratégie de mécénat et l'amélioration du cadre juridique et fiscal du mécénat en Belgique. Bref, un réseau incontournable où porteurs de projets artistiques et dirigeants d'entreprises peuvent participer à plusieurs types d'ateliers et formations. De plus, l'ASBL Promethea décerne chaque année un « Prix Caïus » aux entreprises qui se sont illustrées en matière de mécénat culturel.

L'ouverture d'un compte de mécénat culturel par la Fondation Roi Baudouin qui permet à des associations ou des organisations qui ont un projet concernant un processus créatif et innovant, particulier ou spécifique, lié aux arts de la scène et au service de la société d'ouvrir ce type de compte qui présente des avantages et une visibilité plus large.

Engie Electrabel : La Fondation ENGIE, créée en septembre 2010, incarne l'engagement social, sociétal et environnemental du Groupe ENGIE et de ses collaborateurs partout dans le monde. En Belgique, la Fondation accompagne au total 26 projets tous centrés sur les jeunes. Elle accorde au total 500.000 euros chaque année. Ces projets, répartis sur les trois régions, touchent globalement plus de 40.000 bénéficiaires via des associations visant l'insertion de l'enfance et de la jeunesse par l'éducation, le sport et la culture. Le soutien offert par la Fondation n'est pas uniquement financier. La Fondation met à disposition les compétences du Groupe et de ses collaborateurs, notamment en matière d'efficacité et d'audit énergétique. Elle souhaite également aider les associations qu'elle soutient dans la recherche de nouveaux mécènes et dans la création de partenariats avec d'autres associations avec qui des projets communs peuvent être développés en faveur de la jeunesse.

Inscription du nom des donateurs : Afin d'encourager au mécénat, la ville pourrait attribuer le nom des plus généreux donateurs aux loges. Cela nécessite l'organisation d'une campagne publicitaire afin que les Verviétois, ou plus généralement tout citoyen intéressé par le projet, soient au courant. Les autres donateurs pourraient voir leur nom apparaître sur une colonne ou un mur du Grand-Théâtre en dessous d'une plaque indiquant qu'ils ont participé à sa

rénovation et que cela n'aurait pas été possible sans eux. Ils pourraient également acheter un fauteuil ou une loge et voir une plaque indiquant leur nom accrochée dessus.

## *Divers canaux de financement pour soutenir des projets de développement culturel*

La bourse Spes (Fondation Spes) : La fondation Spes est une association belge de mécénat privé qui a pour but de soutenir la création culturelle par l'octroi de bourses. Une fois par an, en novembre, Spes décerne sept bourses de 5000 euros à des artistes belges prometteurs. Ces aides sont destinées à la réalisation d'un projet individuel ou au développement d'une œuvre qui constitue un pas significatif dans l'évolution de leur parcours

Conditions de participation :

- Candidat de nationalité belge ou résidera en Belgique depuis au moins 5 ans
- Le candidat doit bénéficier d'une certaine reconnaissance de son talent

Critères de sélection :

- La qualité du projet et son intérêt pour la progression de la carrière du candidat, et éventuellement pour son internationalisation

Le projet peut concerner tout travail spécifique de création, porter sur la poursuite d'une formation ou d'une recherche.

European Cultural Foundation : La « European Cultural Foundation » délivre des bourses pour projets culturels dont la valeur peut monter jusqu'à 15 000 euros. Les critères d'éligibilité sont : le partenariat transfrontalier, le caractère culturel et la durabilité du projet

Fonds Triodos : Le Fonds Triodos fut créé en 1993 afin de favoriser les dons à des projets innovants sur le plan sociétal. Il soutient et favorise aussi bien des initiatives nationales qu'internationales qui donnent une impulsion au renouveau sociétal, notamment en matière culturelle. Le demandeur ne peut poursuivre un but lucratif avec son projet et doit présenter une description de projet ainsi qu'un budget. Le Fonds donne la préférence à des projets de petite taille, qui peuvent se déployer sur une plus large échelle par la suite. Le montant des donations varie habituellement de 250 à 5000 euros. Les associations doivent également transmettre au Fonds un état de leur situation financière, de préférence sous la forme d'un bilan ou d'un compte de pertes et profits

Financement de projets de coopération (Commission européenne) : Il est possible de réaliser des projets pluriannuels de coopération avec des pays tiers dans tous les secteurs de la culture. Ces projets sont destinés à mettre en valeur l'espace culturel partagé par les Européens, dans le but d'encourager l'émergence d'un sentiment de citoyenneté européenne. Les projets de coopé-

ration avec des pays tiers doivent en outre générer une compréhension entre les cultures européennes et celles des pays tiers. Ces projets doivent s'étendre sur une durée de minimum 36 mois et maximum 60 mois. Les subventions vont de 200 000 à 500 000 euros.

Soutien à des festivals culturels européens (Commission européenne) : Ce volet vise à soutenir des festivals culturels européens en vue d'encourager les échanges d'expérience grâce à la mobilité des professionnels européens du secteur culturel, de promouvoir la circulation des œuvres culturelles en rendant accessibles des œuvres culturelles d'autres pays européens au plus large public possible et de promouvoir le dialogue interculturel. Ces projets ont une durée de douze mois maximum et le montant de la subvention s'élève à maximum 100 000 euros.

Soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine culturel (Commission européenne) : Ce volet vise à cofinancer les dépenses relatives aux programmes de travail à long terme d'organismes qui poursuivent un objectif d'intérêt européen général dans le domaine de la culture, ou un objectif faisant partie intégrante de la politique de l'UE dans ce domaine. Dans le cadre de ce volet, plusieurs catégories d'organismes sont éligibles. Un même organisme ne peut présenter sa candidature que pour l'une de ces catégories. Il existe des subventions de fonctionnement annuelles, ou des formules de partenariat.

Fonds d'investissement Wallimage : Wallimage est un fonds d'investissement qui soutient les productions des entreprises audiovisuelles actives en Région wallonne. Il finance ces entreprises en Wallonie. Les prêts sont plafonnés à 400 000 euros. Sont pris en compte, le caractère culturel de l'œuvre, l'effet structurel sur le secteur audiovisuel en Wallonie et à Bruxelles, la viabilité du projet, la crédibilité du producteur et les crédits budgétaires disponibles. Il s'agit d'un prêt à intérêt à hauteur de 2,5%.

Bourse d'aide à la création artistique (Conseil de l'aide aux projets théâtraux) : Ces aides sont accessibles après analyse du projet par le Conseil de l'aide aux projets théâtraux. Elles se déclinent en « premiers projets », « deuxièmes projets », « troisièmes projets », « quatrièmes projets et suivants » et « projets de reprise ». Le montant de la subvention est fonction de la catégorie (de 10 000 à 100 000 euros). Il faut respecter plusieurs critères

## 1. Recevabilité du demandeur

- Etre reconnu en vertu du décret du 10 avril 2003 (reconnaissance et subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène)
- Présenter un projet de recherche, de formation, de composition ou d'expérimentation qui contribue au développement de son parcours professionnel par une note d'intention
- Faire valoir son activité ou son intérêt pour le domaine dans lequel la bourse est sollicitée

## 2. Recevabilité du projet

- Introduite dans le respect du calendrier

## 3. Critères d'évaluation

- L'intérêt artistique et culturel du projet, notamment son aspect original
- L'adéquation entre le montant de la bourse demandée et le projet artistique

Aides ponctuelles (Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène) : Ces aides sont octroyées ponctuellement et couvrent : l'aide à la création, l'aide aux festivals et les actions de développement territorial. Un budget prévisionnel est demandé dans le dossier de candidature, budget à partir duquel sera calculé le montant de l'aide. Une reconnaissance est nécessaire pour bénéficier de ce type de subvention, dont il est possible de faire la demande en remplissant un formulaire. (Cette reconnaissance vise à agréer le ou les bénéficiaires.).

Soutiens (Commission internationale de Théâtre francophone) : Pour être admissible, un projet doit impliquer trois partenaires artistiques (dont au moins deux compagnies théâtrales) originaires de trois gouvernements de l'espace francophone, répartis sur deux continents. Il doit s'agir de projets de création, et/ou de diffusion. Peuvent être prises en compte dans les projets de création les phases de recherche, d'écriture et de réflexion nécessaires à sa réalisation. La subvention demandée à la CITF ne peut constituer, sauf exception, qu'une participation financière d'appoint. Les projets doivent constituer une expérience singulière dans le parcours de ceux qui le portent, faire évoluer leur pratique ou avoir un effet structurant sur les partenaires. Les projets sont évalués en fonction de leur qualité artistique, du caractère novateur de la démarche, de leur pertinence au regard du rayonnement de la francophonie, du réalisme budgétaire, du professionnalisme des partenaires et de la garantie de leur engagement technique ou financier.

### Critères d'admission :

- Un projet doit impliquer au moins trois partenaires artistiques (dont au moins deux compagnies théâtrales) originaires de trois gouvernements de l'espace francophone, répartis sur deux continents. Compte tenu de leur éloignement géographique et des difficultés accrues de déplacements et communications, il a été admis, par dérogation, qu'un partenaire situé en France métropolitaine et un partenaire français d'Outre-mer pouvaient constituer deux entités admissibles dans les critères de la CITF à condition que le troisième partenaire soit originaire, lui, d'un autre pays de l'Espace francophone
- Dans le cas d'un troisième partenaire autre qu'une compagnie théâtrale, ne sont pris en compte que les structures ou artistes (concepteurs notamment) qui prennent part au processus de création dès le début du projet. Les interprètes ne sont pas considérés comme partenaires en tant que tels, de même que les coproducteurs financiers ou organismes qui préachètent le spectacle.

Démarches à effectuer : remplir un formulaire en suivant les recommandations suivantes

- Une présentation succincte du projet
- Une explication des différentes étapes du projet
- Eventuellement des annexes
- Les lettres d'engagement des trois partenaires

Critères d'évaluation du projet :

- Qualité artistique
- Caractère novateur de la démarche
- Pertinence au regard du rayonnement de la Francophonie
- Réalisme budgétaire
- Professionnalisme des partenaires

Bourse de soutien à l'écriture d'un texte de théâtre (SACD/Scam) : La SACD met à la disposition des auteurs (membres) six bourses de 1500 euros destinées à soutenir le travail d'écriture d'un texte de théâtre original dans le cadre d'une collaboration entre un auteur et un metteur en scène d'une part, ou entre une compagnie de théâtre ou un comédien de l'autre. L'initiative du projet peut être dans le chef de l'auteur ou de son partenaire.

Bourse de soutien à la création d'une œuvre multimédia (SACD/Scam) : La SACD met à disposition des auteurs une bourse de soutien à la création de projets de fiction multimédia d'un montant de 1250 euros. Cette bourse peut être demandée pour toute étape de travail liée à la création du projet (écriture, mise en place de prototypes, compression vidéo ou installations interactives...).

La SACD offre plusieurs bourses à ses membres afin de les soutenir à toutes les étapes de la réalisation de leur projet et couvrent le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, animation), radiophonique, spectacle vivant (théâtre, chorégraphie, performance, cirque) et la création interactive

Pour introduire la demande : il faut compléter un formulaire en ligne et y joindre son numéro de membre. Il est également souhaité de soumettre un dossier synthétique (maximum 5 p.) décrivant le projet. L'adhésion est peu contraignante, il faut remplir l'un des critères suivants, en plus du paiement d'une cotisation annuelle de 40 euros :

- Être autrice ou auteur d'une œuvre déjà créée ou en cours de création, relevant du répertoire de la SACD
- Être diplômé(e) d'un établissement reconnu par la SACD
- Avoir droit d'une autrice ou d'un auteur décédé(e), non membre de la SACD de son vivant, dont l'œuvre va être représentée ou diffusée
- Être parrainé(e) par deux autrices ou auteurs membres de la SACD ayant le grade de sociétaire.